

CONCOURS DE POESIE DE LA FRANCOPHONIE AUTEURS DES HAUTS DE FRANCE – ADAN 2026

Depuis 2017, Auteurs des Hauts de France – ADAN décerne un prix littéraire. Consacré à 3 reprises au roman jeunesse et adulte, puis à la Nouvelle en 2023, la poésie est mise à l'honneur depuis 2024. Le concours 2025 a rassemblé 147 participants. 50 poètes ont été sélectionnés et 4 distingués. Leurs textes ont été publiés dans le recueil « **Oser la poésie 2025** ». Forte de cet élan vers la poésie, l'ADAN a souhaité renouveler le concours en 2026 avec un thème nouveau.

Informations générales

Le concours de poésie est ouvert du 22 Novembre 2025, jour de la remise des prix 2025 au dimanche 21 juin 2026 à 10h24, jour du solstice d'été. Il est ouvert à tous les auteurs adultes d'expression française de plus de 18 ans (ou mineurs autorisés) **sans condition de résidence**, dans le but de faire rayonner le dynamisme littéraire depuis les Hauts-de-France jusqu'aux pays francophones. Le projet consiste en l'écriture d'un poème inédit qui devra avoir pour sujet

« L'Élan »

Dans le but de donner une chance à tous les participants d'être primés, les participants seront classés par le jury en 2 catégories selon les critères suivants :

- ❖ **Catégorie 1** : Auteurs déjà publiés ou autopubliés
- ❖ **Catégorie 2** : Auteurs jamais publiés ou autopubliés.
- Un 1^{er}, 2^e et 3^e prix, d'une valeur respective de 200 €, 100 € et 50 € seront attribués dans la catégorie des auteurs déjà publiés ou autopubliés.
- Un prix spécial d'une valeur de 150 €, sera attribué au mieux classé des auteurs de poésie concourant en amateur pour n'avoir jamais été publié ou autopublié.
- Ce prix prendra en 2026 le nom de Prix Jeanne Maillet du poète débutant et sa dotation aura valeur d'encouragement à l'édition.

À noter que les membres du Conseil d'Administration et du Jury ne sont pas admis à participer afin de garantir la neutralité de la sélection des lauréats

Le jury est présidé par Mr Patrice Dufétel, - président de l'association poétique Le Cattleya fondé à Boulogne sur Mer en 1998, Prix des Trouvères 2023. Outre son président, le jury franco-belge est composé de 6 autres poètes reconnus.

Les poèmes seront évalués sur leur qualité poétique, leur originalité, leur rythmique, leur mélodie, leur respect du thème et des contraintes imposées. La notation établie par le jury permet d'identifier les 40 (ou 50 « meilleurs poèmes ») qui seront publiées selon que le nombre de participants est inférieur ou supérieur à 150. Les dix premiers poèmes classés sont présentés au conseil d'administration de l'ADAN et à son président qui les valident et les agréent en dernière instance. L'ADAN se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de participants est jugé insuffisant.

La remise des prix se tiendra le samedi 21 Novembre 2026 et la présence des lauréats est fortement requise (sauf empêchement médical ou éloignement). En cas d'absence non motivée, le lauréat primé est réputé renoncer à la récompense monétaire.

Un ouvrage réunissant les poèmes sélectionnés sera auto-publié par l'ADAN et sous sa seule responsabilité. Un exemplaire en sera remis gratuitement aux participants publiés dans le recueil, présents lors de la cérémonie de remise des prix, (expédiés uniquement en cas d'indisponibilité pour raison de force majeure). Le livre sera proposé ensuite à la vente en ligne sur le site de la société d'édition et le stand ADAN présent sur les salons du livre.

En résumé : si le Conseil d'administration de l'ADAN valide la teneur de mon texte, plusieurs options s'ouvrent à moi :

- Mon poème est classé parmi les trois meilleurs textes de la « catégorie des auteurs déjà publiés » : **je suis primé, mon poème intègre un recueil** et un exemplaire est mis à ma disposition gracieusement lors de la soirée de remise des prix.
- Mon poème est classé premier de la catégorie des auteurs amateurs : **je suis primé, mon poème intègre un recueil** et un exemplaire est mis à ma disposition gracieusement lors de la soirée de remise des prix ;
- Mon poème n'est pas primé mais néanmoins sélectionné : **mon poème intègre le recueil** et un exemplaire m'est remis gracieusement lors de la remise des prix.

Les résultats seront proclamés lors de la cérémonie de remise des prix qui se tiendra au cinéma Gérard Philipe de Wasquehal

le samedi 21 Novembre 2026 en matinée.

I) Contraintes littéraires pour les auteurs

Toute forme poétique est acceptée sous condition d'une expression moderne et contemporaine. Le poème comprendra obligatoirement un titre. Il s'agira d'une création originale : n'ayant fait l'objet d'aucune publication, partielle ou totale, antérieure. **Le thème du concours est : « L'Élan »**

Le poème prendra en compte les impératifs normatifs suivants :

- Police de caractère : Tahoma • Taille : 11 • Intervalle : 1,5

Sa longueur MAXIMALE ne devra excéder 30 vers ou lignes

II) Conditions de participation au projet

Le (La) candidat(e) souhaitant participer à cette aventure littéraire devra dater, signer et **retourner par courriel l'acte d'engagement** ainsi que le poème avant le 21 Juin à Monsieur Patrice DUFETEL, président du jury : patricedufetel@orange.fr

Ou par courrier à : **Monsieur Patrice DUFETEL**
Président du Concours de poésie ADAN
6 Rue de la Place 62120 Wardrecques

Option 1 : Le participant est **adhérent de l'ADAN** à jour de cotisation. Sa participation est gratuite

Option 2 : Le participant n'est **pas adhérent de l'ADAN** mais il est auteur des Hauts-de-France ou de Belgique Francophone et il **décide d'adhérer**. (Cotisation annuelle 2026 : **31 €**) Sa participation au concours est alors gratuite.

Option 3 : Le participant ne remplit pas les conditions pour devenir « Membre actif ADAN » mais **remplit les conditions nécessaires pour s'affilier en qualité de « Membre Associé**. (Cotisation annuelle **21 €**) Sa participation au concours est gratuite et il bénéficie de différents avantages. (Voir conditions)

Option 4 : Le participant ne satisfait pas aux conditions requises par les options 1 à 3 : une participation de 10 euros est requise.

Le règlement se fait essentiellement par virement. RIB joint au présent document **ou à défaut par chèque à l'ordre de l'ADAN** et envoyé à l'adresse de Monsieur Patrice DUFETEL Président du jury à son domicile à Wardrecques.

En cas d'incertitude sur la compréhension du règlement, les participants sont invités à questionner Monsieur Patrice DUFETEL, à l'adresse suivante : patricedufetel@orange.fr

Envoi du texte : Le texte soumis ne doit comporter aucune mention des nom et prénom de son auteur. Le texte est obligatoirement dactylographié, sur papier blanc de format 21 x 29,7, et ne doit comporter ni indication d'identité, ni signe distinctif, ni signature mais seulement 2 lettres + 3 chiffres en haut, à droite, choisis par l'auteur (qui en conserve copie). Le texte peut être envoyé :

- **Soit par courriel sous fichier PDF** à Monsieur Patrice DUFETEL, président du jury Concours de poésie ADAN : patricedufetel@orange.fr

Le corps du mail, devra uniquement comporter le prénom et le nom de l'auteur (en majuscule) les 2 lettres et 3 chiffres mentionnés au-dessus du poème, son adresse postale, son numéro de téléphone, son adresse courriel et le titre du poème.

- **Soit par courrier en 7 exemplaires papier** à l'adresse de Mr P. DUFETEL, **L'auteur joindra à l'envoi postal** du poème une enveloppe d'anonymat cachetée de format postal, dans laquelle il aura glissé une feuille de format A4 dactylographiée, mentionnant son prénom, son nom (en majuscule) les 2 lettres et 3 chiffres mentionnés sur le texte du poème, son adresse postale, son numéro de téléphone, son adresse courriel ainsi que le titre de son poème.

III) Condition d'exclusion des textes

Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'écarter du concours les propositions qui seraient manifestement étrangères aux valeurs de l'association (ainsi qu'énoncées dans sa charte des Valeurs, notamment).

Les écrits qui, au demeurant, ne répondent pas aux exigences minimales qualitatives, orthographiques, grammaticales, ou ne répondant pas aux conditions de participation listées supra ne seront pas retenus.

Les lauréats sont invités à inscrire la mention suivante sur tous leurs supports informatifs ou promotionnels : « Nominé 2026 prix de poésie de la Francophonie Auteurs des Hauts-de-France ADAN ».

Plus une minute à perdre... Lancez-vous, étonnez-nous, ravissez-nous !

Soyez créatifs

Antoine DUCLERCQ

Président du C.A.

Patrice DUFETEL

Président du Jury